Claire Hédon, Défenseure des droits - Besoins fondamentaux des enfants

TRAVAUX PUBLIÉE LE 16/09/2025

Saisine liée :
SATISFAIRE LES BESOINS FONDAMENTAUX DES ENFANTS ET GARANTIR LEURS DROITS, DANS TOUS LES TEMPS ET ESPACES DE LEUR VIE QUOTIDIENNE
Formation de travail liée : COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE ET COMMUNICATION

Claire Hédon, défenseure des droits

Claire Hédon, **Défenseure des droits**, a été auditionnée par la Commission Éducation, culture et communication dans le cadre de la saisine : "Satisfaire les besoins fondamentaux des enfants et garantir leurs droits, dans tous les temps et espaces de leur vie quotidienne".

La défense des droits des enfants, un enjeu transversal et essentiel

La défense des droits des enfants traverse l'ensemble des missions du Défenseur des droits. Lors de son audition Claire Hédon a rappelé combien cette dimension irrigue tous les champs de compétence : « *La question de la défense des droits des enfants traverse l'intégralité de l'institution dans ses domaines de compétences.* »

Le Défenseur des droits agit dans de nombreux domaines où les droits des enfants peuvent être concernés. Cela va de la **défense des usagers des services publics** à la **lutte contre les discriminations**, en passant par la **déontologie des forces de sécurité**. « *Un enfant en situation de handicap, par exemple, sur son accès à la scolarité, relève aussi de nos compétences en matière de discrimination* », a-t-elle précisé.

L'institution intervient également dans le cadre de la **protection des lanceurs d'alerte**, notamment dans le secteur de la protection de l'enfance. « *Nous avons des lanceurs d'alerte dans le domaine de la protection de l'enfance. Cette question de la défense des droits des enfants irrigue toute l'institution.* »

Des rapports annuels pour faire entendre la voix des enfants

Chaque année, à l'occasion de la **Journée internationale des droits de l'enfant**, le Défenseur des droits publie un rapport thématique. Les deux derniers ont porté respectivement sur **le droit au loisir, au sport et à la culture** (en lien avec les Jeux olympiques) et sur **le droit à un environnement sain**.

> *« On pourrait considérer que le droit au loisir est un droit mineur, mais en réalité, c'est un droit absolument essentiel. Il irrigue les autres*

> *droits de l’enfant », souligne Claire Hédon.*

Ces rapports s’appuient sur un travail de terrain, des auditions, mais aussi sur la consultation directe des enfants. « *Nous consultons plus de 3 000 enfants pour savoir ce qu’ils ont à dire sur le sujet. Leurs préconisations rejoignent souvent nos recommandations.* »

Garantir l’effectivité du droit au loisir, à la culture et au sport

Les constats dressés dans le rapport du Défenseur des droit mettent en lumière de fortes **inégalités d’accès** aux activités de loisirs, de culture et de sport. « *À Marseille, dans certains quartiers, des enfants n’ont pas de cours de piscine faute d’équipements accessibles. Parfois, les heures de sport se résument à marcher sur le trottoir faute de gymnase disponible.* »

Ces inégalités touchent au cœur du rôle de l’école, qui constitue souvent le premier lieu de découverte du sport et de la culture. La Défenseure des droits rappelle également l’importance de l’**accessibilité financière** : « *Le Pass Culture est une bonne chose, mais il faut aller plus loin pour accompagner le financement de ces activités.* »

Enfin, elle souligne la nécessité de renforcer la **protection contre les violences** dans les milieux éducatifs et sportifs : « *Il faut que, dans tous les lieux d’activités, les enfants puissent signaler les situations de violence, qu’elles concernent des adultes ou d’autres enfants.* »

Droit à un environnement sain : adapter l’école aux défis climatiques

Le dernier rapport s’est intéressé au **droit à un environnement sain**, un enjeu de plus en plus pressant. Deux grands défis sont mis en avant :

***La qualité du bâti scolaire**, avec des écoles parfois qualifiées de « passoires thermiques » ;*

***La végétalisation des cours de récréation**, qui montre des effets positifs sur le bien-être et les apprentissages.*

> *« Le nombre d’écoles difficilement viables, à la fois en hiver et en été, est préoccupant. Là où les cours de récréation ont été végétalisées, on voit immédiatement les bénéfices. »*

La Défenseure des droits invite également à une réflexion sur les **rythmes scolaires** face aux vagues de chaleur : « *Quand il fait 35 degrés dans une salle de classe, il devient difficile d'enseigner et d'apprendre. Il faut repenser la répartition des temps scolaires dans l'année et dans la journée.* »

Repenser le temps et les conditions de vie de l'enfant

Au-delà du climat, la question du **rythme et du temps de l'enfant** est centrale. « *Les adolescents ont besoin de plus de sommeil. Faut-il vraiment commencer les cours à 8h ?* » interroge Claire Hédon.

Les **temps de transport** constituent également une source d'inégalité : « *En zone rurale ou en banlieue, certains élèves passent deux heures par jour dans les transports pour aller à l'école. Ce ne sont pas les meilleures conditions pour la réussite scolaire.* »

Une exigence : placer l'enfant au cœur des politiques publiques

Ces constats et recommandations s'inscrivent dans une exigence constante : faire de la défense des droits de l'enfant une **priorité transversale des politiques publiques**.

> *« Les droits des enfants ne se limitent pas à la protection contre les violences ou à la scolarité. Ils englobent leur accès à la nature, à la culture, au sport et à un environnement sain. C'est toute une vision de l'enfance et du bien-être collectif qu'il faut repenser. »*

Voir la vidéo

© - copyright CESE - Novembre 2026